

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 06 AVRIL 2018

Date de la convocation : 30 mars 2018

L'An deux mille dix-huit et le six du mois d'avril (06.04.2018) à 9 heures 30, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 mars 2018, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président)

EXCUSES :

DELIBERATION N° 04/2018-08
AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE
« AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Vu l'instruction comptable M4 auquel est soumis le budget annexe « Aménagement Numérique » du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget annexe « Aménagement Numérique ».

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe « Aménagement Numérique » du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice 2017 suivant :

<i>en euros HT</i>	
Excédent de Fonctionnement	74 897,58
Excédent d'Investissement	5 941 842,17
Reste à réaliser 2017	3 872 566,84
Soit un résultat de clôture 2017 de :	2 069 275,33

Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

<i>en euros HT</i>	
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté - (en section de fonctionnement)	74 897,58
Compte 001 – résultat d'investissement reporté (en section d'investissement)	5 941 842,17

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :
 - 5 941 842,17 euros au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
 - 74 897,58 euros en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)

ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

et de la publication le

Fait à Montauban, le

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

06 AVR 2018

